

encore il est opposé à l'esprit de la loi et il rencontrera l'opposition du Département sous toutes les formes possibles, dans les limites des pouvoirs qui lui sont confiés.

Nous répéterons encore que l'emploi d'instituteurs ou d'institutrices non munis de diplômes, ne saurait plus être toléré dans quelque localité ni sous quelque prétexte que ce soit. Le nombre considérable de diplômés qui ont été donnés depuis peu et régulièrement annoncés dans nos colonnes officielles, la facilité avec laquelle, on peut se présenter devant les différents bureaux d'examineurs, rendent cette observation de notre part presque superflue.

Le renvoi d'instituteurs à la fin de l'année sans l'avis préalable ou sans raison légitime, ou pour éluder la loi, sous ce rapport, l'avis donné indistinctement à tous les instituteurs, sont autant d'infractions au règlement qui ne peuvent plus trouver d'excuse après tous les avertissements qui ont été publiés à ce sujet. Enfin nous attirerons l'attention des commissaires d'école et celle des contribuables sur les excellents conseils renfermés dans l'écrit de M. Gérin-Lajoie, dans une autre partie de notre journal, et nous prendrons de plus la liberté de les prier de relire aussi un article intitulé : *Le Maître d'école à bon marché*, qui a paru dans la seconde livraison de notre premier volume."

L'un de ces jours, nous publierons aussi le morceau intitulé : *Le Maître d'école à bon marché*, dont il est parlé plus haut.

Ecole Normale Laval.

Par une annonce publiée dans les journaux de cette ville, nous voyons que l'examen annuel pour l'admission à l'Ecole Normale aura lieu le 31 mai courant, à 9 h. A. M. Les candidats, dit l'annonce, devront apporter : 1o. un certificat de moralité, signé de leur curé ; 2o. un certificat d'âge (au moins 16 ans) ; 3o. un certificat de pauvreté (s'ils demandent une bourse).

La Fête de la Reine.

Hier, a eu lieu la célébration de l'anniversaire de la naissance de la Reine. Le ciel est resté obscurci par les nuages presque toute la journée et le soleil ne s'est montré que pour quelques instants vers midi ; mais il n'a pas plu et la revue militaire générale a pu avoir lieu sans encombre. Les troupes qui figuraient à cette revue comprenaient, outre la garnison de la cité, plusieurs compagnies de volontaires, entre autres, celles des Elèves de l'Ecole Normale Laval, du Service Civil, de

l'Ecole Militaire ; la cavalerie volontaire s'y trouvait aussi. Ou peut dire que les volontaires se sont fait remarquer par leur excellente tenue et la précision de leurs évolutions militaires ; sous ces deux rapports comme sous les autres, ils ne le cèdent en rien aux troupes régulières. A midi, Son Excellence le Gouverneur Général, accompagné de sa famille et d'un brillant état major, est arrivé sur les Plaines d'Abraham et une salve d'artillerie fut tirée en l'honneur de Sa Majesté la Reine. Le Col. Salaberry assistait à cette revue avec les principaux officiers volontaires de la cité.

On nous apprend qu'à Montréal la célébration de cette fête n'a pu avoir lieu, en conséquence d'une pluie battante qui est tombée tout le jour sans interruption.

(Canadien du 25.)

NÉCROLOGIE.

Nous avons la douleur d'annoncer à nos lecteurs la mort de M. Charles David Têtu, fils de M. Gabriel Têtu, de St. Thomas.

M. Chs. Têtu naquit à St. Thomas le 8 nov. 1840.

En 1859, il entra à l'Ecole Normale Laval où, grâce à ses heureuses dispositions pour l'étude et à son ardeur pour le travail, il obtint en 1862 le brevet d'école académique.

La même année, il prit la direction de l'école-modèle de St. Paschal et remplit ses devoirs à la satisfaction de tous les intéressés ; mais une maladie de foie le força d'abandonner l'enseignement en 1863.

Afin d'utiliser les moments de répit que lui laissait la maladie qui devait le conduire au tombeau, il se mit à étudier le droit.

Au mois d'avril dernier, il vint à Québec et entra à l'école militaire ; mais sa santé, déjà si chancelante, ne put tenir à ce dur travail de six heures auquel sont assujettis les élèves de cette école.

Il tomba malade la semaine dernière, et il est décédé à St. Roch de Québec, le 24 de ce mois.

Priez pour lui. —

De la Mélancolie.

Qu'on envisage la vie humaine en philosophie, en poète, en athée, et en chrétien ; qu'on y voie, avec Pythagore, un exil ; avec Platon, un souffle de la divinité ; avec Pindare, le rêve d'une ombre ; avec Lucrèce, un effet du hasard ; avec saint Paul, une suite d'épreuves ; elle est toujours, pour nous, un fonds inépuisable de pensées graves et sérieuses ; sans doute elle est pour l'homme un bienfait immense, mais beaucoup plus, cependant, pour l'usage qu'il en peut faire, et comme moyen de bonheur à venir, que pour le temps même de sa durée, qui est semé d'inquiétudes, de périls, et de tristesses.